



Violences policières, justifiées?

Par nono84569

bonsoir, il y a quelques jours il s'est passé un incident assez conséquent, les pompiers sont venus chez moi accompagnés de la police, arrivés sur les lieux la police a tenté de rentrer dans ma chambre que je ne voulais pas ouvrir, ils ont finalement réussi à rentrer et paraissaient agressif, j'ai fait quelque chose que je n'aurais jamais du faire et un coup de pied est parti, ils m'ont donc sautés dessus pour me maîtriser et me menotter, ce qui est normal, mais le policier qui s'est prit un coup de pied qui par ailleurs était juste pour l'écarter m'a enchaîné de coup de poing pendant une bonne minute trente le temps que les autres policiers qui me maintenaient m'attachent, je ne pouvais rien faire et encore moins riposter, il n'avait aucune raison de me frapper autant et aussi longtemps, j'ai gardé des traces et de gros hématomes au visage, je suppose qu'il portera sûrement plainte et que je serais le coupable, mais je me demande s'il avait réellement le droit d'agir comme ça et si je pouvais me défendre utilement voire porter plainte de mon côté. j'ai besoin d'être éclairé je suis perdu.
cordialement, noé

Par Henriri

Hello !

Mono, vous êtes muet sur le contexte (circonstances, raisons...) de cette intervention de pompiers et de policiers chez vous ainsi que sur votre refus d'ouvrir votre chambre au final. Mais si ce que vous relatez ensuite est exact et tout fait objectif (un policier vous roue de coup alors que ses collègues vous ont déjà maîtrisé par des menottes ?) il me semble peu probable que ce policier porte plainte contre vous pour un coup de pied au risque d'attirer l'attention sur ce que vous dites avoir subi de sa part. Vous pouvez toujours vous-même porter plainte pour cette intervention "musclée" alors que vous refusiez d'obéir aux policiers, et vous verrez si vous êtes suivi.

A+